

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOILHAN  
SESSION N° 5-2024 DU 20 SEPTEMBRE 2024**

**Présidence de** Thierry BONNEFOI

Etaient présents : ARICKX Viviane, BAQUE Françoise, COUEILLES Danièle,  
DAROLLES Jacqueline, DUTECH Francis, LADET Frédéric,  
ROLLANDIN Eric, DARAN Xavier

Excusés : BOURDA Isabelle, SAINT SUPERY Patrick

Secrétaire de séance : DUTECH Francis

Début de séance : 20 h 30

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2024 à l'unanimité

**Délibérations**

1. Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat électrique avec le Territoires d'Energie 32  
Approuvé à l'unanimité
2. Exonération du foncier non bâti :  
Pas d'exonération à l'unanimité

3. Autorisation de passage d'un tracé de chemin de randonnée :  
La commune est engagée dans un projet d'itinéraires de randonnée pédestre promu par la Communauté des Communes du Savès et l'office de tourisme du Savès. L'itinéraire du PR4 « POP CORN » s'étend sur les communes de Samatan, Saint-Soulan, Bézéril, Noilhan et Polastron. Le tracé de cet itinéraire emprunte le chemin rural N° 18 de jambon au Gué du ruisseau d'Empountet, appartenant au patrimoine privé de la commune affecté à l'usage du public.  
A l'unanimité, le conseil municipal approuve le passage de l'itinéraire « PR4 POP CORN » adapté à la pratique de la randonnée, sur le chemin concerné et autorise le passage.  
Il s'engage par ailleurs à ne pas aliéner ou supprimer le chemin rural considéré, sauf à proposer un itinéraire de substitution ou son maintien.  
Il autorise l'entretien le balisage et les aménagements sécuritaires nécessaires à l'itinéraire par la commune de Samatan, maître d'ouvrage du projet.

## **Utilisation de la salle polyvalente**

Le conseil municipal avait décidé de fermer la salle au public dès la fin septembre en raison des travaux qui devaient débiter.

Le marché public ayant pris un peu de retard, le conseil décide à l'unanimité de décaler cette fermeture d'un mois, soit au 31 octobre 2024.

Un administré a envoyé un courrier pour signaler la destruction d'une porte et la pénétration sur une propriété privée lors d'une manifestation festive.

*(Départ de Frédéric LADET.)*

D'autres administrés ont également informé oralement de dégradations ou autres incivilités.

## **Courrier du préfet concernant la comptabilité des documents d'urbanisme**

A la date du 22 avril 2024, la carte communale étant en incompatibilité avec le SCOT de Gascogne et le transfert de compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme à la CCS n'ayant pas été prononcé, le préfet du Gers demande l'application du sursis à statuer issu de la Loi Climat et résilience et de faire avancer les études en continuant d'associer les personnes publiques associées pour aboutir à l'arrêt du PLU dans les plus brefs délais.

## **Devis BODET**

La sonnerie de la haute cloche ne fonctionne pas mais n'est pas utilisée. Un devis de réparation de la société Bodet s'élève à 3 880,80 €. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas effectuer cette réparation.

## **DEVIS traverses**

Un devis pour l'achat de traverses permettant de délimiter les espaces végétalisés a été demandé à la société GEDIMAT. Il s'élève à 1 426,46 €.

Eric Rollandin va demander un devis à un autre fournisseur.

## **DEVIS FIBRE Enfouissement**

La mise en place du réseau fibre est en cours. A la demande du conseil, Gers Fibre a chiffré la possibilité d'enfouir les réseaux pour un montant d'environ 184 000 €.

Le conseil décide à l'unanimité de financer un enfouissement sur la route de Frégouville pour 19 000 €. Le réseau aérien passe dans des zones arborées et peut se révéler fragile en cas de tempête. Il dessert un nombre conséquent de quinze abonnés qui seraient impactés en cas de coupure. L'enfouissement permettra de sécuriser cette zone.

## Informations et questions diverses

- Panneau touristique : la communauté de communes a réalisé des panneaux d'information touristique pour chaque village pour un montant de 54 €. Jacquie Darolles et Danièle Coueilles prennent en charge l'installation de ce panneau.
- Point voirie : Thierry Bonnefoi a effectué une tournée sur tous les chemins de la commune à compétence communautaire avec Florian Castellarnau, responsable voirie de la communauté de communes. Le chemin d'en Ballot est dégradé et sera prioritaire dans la programmation des travaux.
- Point cimetière : Monsieur Tenière de l'entreprise "Les jardins de la save" a évacué gracieusement des gravats. À la suite du réaménagement, le règlement intérieur doit être revu. Francis Dutech prend en charge ce dossier.
- Chantiers salle polyvalente et tiers lieu. Ces chantiers demandent à être préparés. Le déplacement des compteurs électriques a été demandé mais sera formalisé par l'entreprise qui aura obtenu le lot du marché. Le démontage de l'éclairage public a été demandé. Les espaces doivent être libérés, Eric Rollandin et Xavier Daran vont suivre ce dossier.
- Nettoyage des containers de collecte des déchets. Il a été effectué le 12 septembre à la suite de multiples relances auprès du SICTOM Sud-Est compétent en la matière. Des dépôts sauvages sont encore constatés. Des tôles ont été observées sur le chemin d'Encazabat. Le conseil municipal regrette ces incivilités qui sont supportées par tous les habitants. Eric Rollandin et Xavier Daran vont réaliser une tournée pour effectuer un nettoyage.
- Un zingueur interviendra début 2025 pour réparer les évacuations pluviales sur les bâtiments communaux.
- Un dégât des eaux a eu lieu dans des locations. Une expertise aura lieu le 8 octobre. L'assurance interviendra ensuite.
- La peinture matérialisant les places pour les personnes à mobilité réduite sera réalisée.